



Le portage salarial a trouvé son cadre

LA SORTIE D'UN DÉCRET TANT ATTENDU, LE 30 DÉCEMBRE 2015, EST UN SIGNE POSITIF ENVOYÉ AUX ENTREPRISES DE PORTAGE SALARIAL. IL EST SURTOUT LE FRUIT D'UN DIALOGUE SOCIAL CONSTRUCTIF SELON LE P.E.P.S., QUI RÉUNIT LES PRINCIPAUX ACTEURS DU SECTEUR.

Par Françoise Lafuma

Créé à la fin des années quatre-vingt, le portage salarial est né en région parisienne avant d'essaimer partout en France. Il concernait à ses débuts pour l'essentiel des cadres à hautes compétences. «*La première grande étape franchie par le système est en lien avec l'éclatement de la bulle internet en 2000. Cette crise a mis sur le marché de nombreux informaticiens. C'est à ce moment-là que le système a commencé à émerger au niveau régional, et pour des salariés non-cadres*», explique Sylvain Tritant,

lui-même dirigeant franchisé de RH Solutions portage salarial pour les Savoie, l'Ain et le Rhône.

25 ANS DE NÉGOCIATIONS

De nombreuses sociétés de portage salarial naissent dans la foulée : le marché dessine peu à peu ses futurs contours. En 2008, lors des accords nationaux interprofessionnels sous la houlette de Xavier Bertrand alors ministre du Travail, le portage salarial entre dans le Code du travail. Puis un accord de branche est signé en 2010 avec les syndicats de salariés et le syndicat de l'intérim, Prisme. Les entreprises du portage salarial, exclues de cet accord se sentent prises en otage, dans un cadre défini par d'autres.

Nouvelle étape en 2012, avec le regroupement des deux syndicats d'alors en un seul organisme représentatif, le P.E.P.S., qui réunit sous ce sigle les Professionnels de l'emploi en portage salarial.

En mai 2013, les élections étant pas-

UN SUCCÈS CROISSANT

Entre 200 et 250 entreprises exercent l'activité de portage salarial en France. Quelque 40 000 à 50 000 salariés français sont portés sur 7 millions de professionnels autonomes en Europe. Le secteur enregistre une croissance annuelle moyenne de 10 %. Le portage salarial se caractérise au plan européen par une vraie hétérogénéité dans sa définition et son statut. Il n'y a pas d'uniformisation et il existe une véritable distinction entre les pays du nord et ceux du sud du continent. Cette nouvelle forme d'emploi connaît un succès croissant.

sées par là, un arrêt est pris pour contraindre l'application de l'accord de branche, avec un moratoire jusqu'en juin 2015.

Enfin, la loi sur le portage salarial est imposée par ordonnance en avril 2015.

«*Il n'aura fallu que sept ans pour définir puis encadrer solidement le métier*», relève Sylvain Tritant. Le décret d'application du 30 décembre 2015 est largement salué par le P.E.P.S. : «*C'est une excellente nouvelle car le dispositif juridique renforce l'encadrement et valorise nos pratiques. Cela confirme l'ancrage du portage salarial dans la loi, sa légitimité dans le paysage économique et son développement en tant que nouvelle forme d'emploi*», a estimé Hubert Camus, président. Et d'ajouter : «*L'ordonnance gouvernementale, et maintenant son décret d'application, sont le fruit d'un dialogue social constructif avec les partenaires sociaux, les pouvoirs publics et les acteurs du portage salarial*». En effet, le décret fixe les conditions d'exercice de l'activité. Il précise le contenu et les modalités de la déclaration préalable des entre-

prises auprès de l'inspection du travail et le montant minimum de la garantie financière obligatoire à toute société exerçant ce métier.

VERS UNE CONVENTION COLLECTIVE

«Le régime du portage salarial sera assoupli pour permettre à chacun de proposer ses services à des entreprises ou à des particuliers, sans néanmoins, tout de suite au moins, avoir à créer une entreprise», a pour sa part indiqué François Hollande, en présentant, le 18 janvier dernier, ses vœux aux acteurs de l'entreprise et de l'emploi. L'objectif étant de créer de l'emploi et d'accompagner tous ceux, notamment les jeunes, qui veulent s'insérer dans l'économie de demain.

En effet, le développement du portage salarial permet à des indépendants d'exercer leurs activités dans un cadre sécurisé et avec la protection sociale du régime des salariés. La simplicité de mise en œuvre contribue au développement de ce statut. Le "salarié porté" est affilié au régime général de



l'assurance-maladie, cotise à la retraite par répartition et bénéficie de droits aux allocations chômage. Il peut ainsi effectuer ses missions sereinement et en toute liberté. La prochaine étape, prévue au cours du 1^{er} semestre 2016, est l'ouverture d'une commission mixte paritaire en vue de négocier une convention collective spécifique au portage salarial. ■

➤ Les ateliers et la formation sont des moments forts pour les salariés en portage salarial.

UN MARCHÉ QUI GROSSIT

LES PAYS DE SAVOIE ABRITENT PLUSIEURS ACTEURS REPRÉSENTATIFS DU SECTEUR DU PORTAGE SALARIAL, EN PLEIN ESSOR.

«Le marché du portage salarial savoyard* peut être estimé entre 15 et 16 M€ en 2015 regroupant quelque 600 salariés portés ; ce chiffre restant difficile à donner selon que l'on indique le chiffre en équivalent temps plein, en nombre de portés en fin d'année ou encore en nombre de portés sur l'année. Mais une chose est sûre le secteur progresse, et le marché grossit avec lui» indique Sylvain Tritant de RH Solutions. On notera, parmi les acteurs les plus représentatifs, le groupe ITG, le plus important au niveau national, Baya Groupe dont le siège est à Annecy-le-Vieux, RH Solutions, actif depuis Annecy dans l'Ain et les deux Savoie, JAM présent en Savoie et Haute-Savoie, ou encore Mission Cadres dans le Genevois français.

Créé à Paris, ITG est présent depuis douze ans au moins en Savoie et Haute-Savoie sous la houlette de Claire Rochas, qui gère environ 120 "portés" dans sa délégation. Les fonctions support sont assurées depuis le siège parisien où chaque "salarié porté" a un correspondant pour gérer la partie administra-

tive de son activité. Claire Rochas se concentre sur l'aide au conseil, et préconise les formations à suivre. «Cette démarche est très importante pour les consultants, il s'agit de ne pas s'endormir sur ses compétences», explique Martine Bres, directrice du développement d'ITG en Rhône-Alpes. À noter encore que le premier vice-président du P.E.P.S. est le président du groupe ITG, Patrick Levy-Waitz, très impliqué dans les discussions en cours.

Pour sa part, Baya Consulting est l'activité portage salarial de Baya Groupe. «Le marché grossit avec la réglementation du métier, car il offre une vraie solution aux porteurs de projets et aux cadres en reconversion professionnelle qui ont créé leur propre emploi», souligne Bertrand Hoch, responsable de Baya Consulting. C'est Béatrice Perrier qui a en charge l'agence d'Annecy. Comme ses confrères, Baya Consulting assiste des "salariés portés" évoluant dans les prestations intellectuelles (marketing, ressources humaines, informatique, formation, traducteurs, interprètes, services à l'industrie, etc.). ■

LE MARCHÉ GROSSIT AVEC LA RÉGLEMENTATION DU MÉTIER, CAR IL OFFRE UNE VRAIE SOLUTION AUX PORTEURS DE PROJETS.

Bertrand Hoch

* Marché national indicatif : 600 M€ en 2015.

PORTAGE SALARIAL COMMENT ÇA MARCHE ?

Le portage salarial est une forme d'emploi à mi-chemin entre le travail salarié et le travail indépendant. Il permet à des professionnels de créer ou d'exercer une activité de manière autonome et de bénéficier du statut de salariés de la société de portage. L'entreprise de portage établit un contrat de prestation de service pour la mission apportée par le "salarié porté" et facture les honoraires pour lui. Elle le paie et lui verse un salaire chaque mois travaillé. Elle règle pour lui toutes les cotisations afférentes à son statut de salarié.



SANDRINE GUINGAND «COMME C'EST BIEN !»

Avec derrière elle une longue carrière en tant que cadre dans le commerce et la distribution, Sandrine Guingand utilise le portage salarial depuis bientôt cinq ans dans son activité de formatrice consultante. Elle intervient à l'In-seec, à Savoie Technolac, et à la CCI Haute-Savoie, dans le développement commercial et particulièrement sur les points de vente. Dans cette activité, elle s'inscrit en lien avec les programmes sur les techniques de ventes, la gestion des stocks, le merchandising, la communication.

Par ailleurs, Sandrine Guingand développe son métier auprès de commerçants indépendants à qui elle propose des formations sur mesure. C'est ainsi qu'elle a récemment travaillé pour la Société d'exploitation des restaurants d'altitude de Chamonix (Serac) et participé à la mise en place du nouveau merchandising de la boutique de souvenirs de l'Aiguille du Midi. Elle résume son vécu de "salarié porté" chez RH Solutions par ces mots : «comme c'est bien de ne pas avoir de charge administrative !».